

Classification	Criteria	Comments
Or plus	Papier fait de fibres recyclées à 100 %.	Ne contient aucune fibre de bois vierge.
	Papier fait de fibres recyclées mélangées à des résidus agricoles ou à d'autres fibres résiduelles (100 %).	La préférence est accordée aux papiers contenant plus de 85 % de fibres recyclées postconsommation. La préférence est accordée aux fibres fabriquées sans chlore (PCF). La préférence est accordée aux produits régionaux.
Or	Papier fait de fibres recyclées mélangées à des fibres de bois vierge provenant de forêts certifiées par un système de SFM reconnu et évitant les fibres tirées de forêts de haute valeur pour la conservation. La combinaison des fibres recyclées et des fibres certifiées atteint 100 %.	La combinaison des fibres recyclées et des fibres certifiées par un SFM reconnu atteint 100 %. La préférence est accordée aux papiers contenant plus de fibres recyclées postconsommation. La préférence est accordée aux fibres fabriquées sans chlore (PCF ou équivalent). Les fibres vierges doivent être traitées sans chlore élémentaire (ECF ou équivalent). La préférence est accordée aux produits régionaux.
Argent plus	Papier fait de fibres recyclées mélangées à des fibres de bois vierge provenant de forêts non certifiées par un système de SFM reconnu et évitant les fibres tirées de forêts de haute valeur pour la conservation dont la valeur écologique n'est pas protégée.	La combinaison des fibres recyclées et des fibres certifiées par un SFM reconnu atteint au moins 70 % . La préférence est accordée aux papiers contenant plus de fibres recyclées postconsommation.
	Papier fait de 100 % de fibres de bois vierge mélangées à des fibres provenant de forêts certifiées par un système de SFM reconnu et de fibres de bois vierge non certifiées, et évitant les fibres tirées de forêts de haute valeur pour la conservation dont la valeur écologique n'est pas protégée.	La préférence est accordée aux fibres fabriquées sans chlore (PCF ou équivalent). Les fibres vierges doivent être traitées sans chlore élémentaire (ECF ou équivalent). La préférence est accordée aux produits régionaux.
	Papier fait de fibres recyclées, de fibres de bois vierge provenant de forêts certifiées par un système de SFM reconnu et de fibres provenant de forêts non certifiées, et évitant les fibres tirées de forêts de haute valeur pour la conservation, à moins que leur valeur écologique soit protégée.	
Argent	Papier fait de fibres recyclées mélangées à des fibres de bois vierge provenant de forêts non certifiées par un système de SFM reconnu et évitant les fibres tirées de forêts de haute valeur pour la conservation dont la valeur écologique n'est pas protégée.	La combinaison des fibres recyclées et des fibres certifiées par un SFM reconnu atteint au moins 30 % . La préférence est accordée aux papiers contenant plus de fibres recyclées postconsommation.
	Papier fait de 100 % de fibres de bois vierge mélangées à des fibres provenant de forêts certifiées par un système de SFM reconnu et de fibres de bois vierge non certifiées, et évitant les fibres tirées de forêts de haute valeur pour la conservation dont la valeur écologique n'est pas protégée.	La préférence est accordée aux fibres fabriquées sans chlore (PCF ou équivalent). Les fibres vierges doivent être traitées sans chlore élémentaire (ECF ou équivalent). La préférence est accordée aux produits régionaux.
	Papier fait de fibres recyclées, de fibres de bois vierge provenant de forêts certifiées par un système de SFM reconnu et de fibres provenant de forêts non certifiées, et évitant les fibres tirées de forêts de haute valeur pour la conservation dont la valeur écologique n'est pas protégée.	
Bronze	Tous les autres papiers dont l'étiquette ne mentionne pas qu'ils proviennent de forêts de haute valeur pour la conservation, à moins que leur valeur écologique soit protégée.	La préférence est accordée aux fibres fabriquées sans chlore (PCF ou équivalent). Les fibres doivent être traitées sans chlore élémentaire (ECF). La préférence est accordée aux produits régionaux.
Autres	Tous les autres papiers dont l'étiquette ne certifie pas qu'ils ne proviennent pas d'une coupe illégale.	Lorsque les papiers sont achetés ailleurs (Canada, États-Unis et Europe), la préférence est accordée aux fibres certifiées par un système de SFM reconnu.

Systemes de SFM reconnus :

Transcontinental reconnaît les systemes de certification FSC®, CSA et SFI® en ce qui a trait aux pratiques de gestion forestière durable, à la protection des forêts de haute valeur pour la conservation et aux coupes illégales. Il en va de même pour la chaîne de traçabilité de la certification PEFC.

D'autres papiers peuvent aussi être préférés dans les cas où on peut démontrer leur avantage global pour l'environnement, conformément aux principes du développement durable. Nous expliquerons ces points plus en détail au fur et à mesure que nous obtiendrons de plus amples renseignements sur les aspects environnementaux de chaque papier.

Contenu recyclé :

Tel que défini dans la norme ISO 14021 : comprend les fibres pré consommation et post consommation et exclut les copeaux de bois produits dans les scieries en tant que coproduits.